

# Option de dépôt Excelérateur

Une flexibilité de 60 mois



L'option de dépôt Excelérateur (ODE) offerte avec les régimes d'assurance vie entière Équimax<sup>MD</sup> donne la possibilité aux clients d'effectuer, dans un délai allant jusqu'à 60 mois\*, des paiements supplémentaires<sup>1</sup> plus élevés que la prime garantie requise sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité supplémentaire.

**L'ODE est idéale pour accumuler un capital auquel les clients peuvent accéder pour répondre à des besoins personnels ou d'entreprise.**

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jusqu'à 60 mois pour effectuer des dépôts supplémentaires | <p>Commencer à effectuer des paiements au titre de l'ODE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Même si les clients n'ont pas commencé à effectuer des paiements au titre de l'ODE à l'établissement du contrat, ils ont la flexibilité de le faire dans un délai de 60 mois à compter de la date à laquelle la demande de l'ODE a été signée, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité supplémentaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                           | <p>Cesser et reprendre les paiements au titre de l'ODE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les clients peuvent cesser les paiements au titre de l'ODE à tout moment.</li> <li>• S'ils reprennent les paiements dans un délai de 60 mois à compter de la date du dernier paiement au titre de l'ODE, aucune preuve d'assurabilité supplémentaire n'est requise<sup>2</sup>.</li> <li>• Les paiements manqués ou omis ne peuvent pas être reportés et pourraient avoir une incidence sur les paiements maximaux permis au titre de l'ODE que nous accepterons sans tarification supplémentaire dans une année contractuelle donnée<sup>2</sup>.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                           | <p>Augmenter et diminuer les paiements au titre de l'ODE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les clients qui ont reçu l'approbation pour payer moins que le montant maximal au titre de l'ODE au cours de toute année contractuelle peuvent augmenter le montant du paiement jusqu'à concurrence du montant maximal permis au titre du contrat, sous réserve des règles administratives, du statut d'exonération d'impôt, de la législation fiscale applicable et de l'approbation du Service de la tarification.</li> <li>• Les paiements réduits ne peuvent pas être reportés et pourraient avoir une incidence sur les paiements maximaux permis au titre de l'ODE que nous accepterons sans tarification supplémentaire dans une année contractuelle donnée<sup>2</sup>.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Offre                                                     | <p><b>L'ODE avec surprime pour risques aggravés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ODE peut être offerte aux clients qui présentent un risque aggravé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des surprimes multiples au titre des régimes d'assurance vie sur une tête et d'assurance vie conjointe de 300 % ou moins;</li> <li>• les régimes d'assurance vie conjointe dernier décès lorsqu'une personne a été refusée, à condition que la surprime applicable à l'autre personne soit de 300 % ou moins.</li> <li>• l'ODE n'est pas offerte si le contrat fait l'objet d'une surprime fixe.</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                           | <p><b>Assurance vie entière Équimax assortie des modes d'affectation bonifications d'assurance libérée ou protection accrue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ODE est offerte avec les régimes Bâtisseur de patrimoine Équimax<sup>MD</sup> et Accumulateur de capital Équimax<sup>MD</sup>, pour tous les âges, pour tous les types de prime, que ce soit une assurance sur une tête ou une assurance conjointe.</li> <li>• Si la demande de l'ODE est effectuée dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au même moment où la proposition d'assurance Équimax a été signée, une tarification sera effectuée en fonction des paiements prévus au titre de l'ODE figurant dans l'illustration soumise avec la proposition d'assurance vie.</li> <li>• Après que la proposition d'assurance Équimax a été signée, une preuve d'assurabilité supplémentaire et l'approbation du Service de la tarification seront exigées. Suivant l'approbation, les dispositions du contrat de l'ODE applicables reposeront sur la date d'entrée en vigueur du contrat d'assurance et non sur la date à laquelle l'ODE a été ajoutée.</li> </ul> </li> </ul> |

<sup>1</sup> Certaines limites s'appliqueront.

<sup>2</sup> Le montant maximal du paiement au titre de l'ODE que nous accepterons dans une année contractuelle donnée sans l'approbation du Service de la tarification sera le moindre des montants suivants : i) le montant annuel au titre de l'ODE approuvé par le Service de la tarification à l'établissement; et ii) la somme de tous les dépôts au titre de l'ODE effectués au cours des cinq dernières années (60 mois).

# Option de dépôt Excelérateur

Pour maximiser la croissance avec avantages fiscaux

## Voici le fonctionnement

|                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Croissance maximale avec avantages fiscaux                                      | <p>Les paiements de l'ODE servent à souscrire des bonifications d'assurance libérée (BAL) pour maximiser la croissance</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les bonifications d'assurance libérée s'ajoutent à la valeur de rachat non garantie du contrat.</li><li>• L'assurance permanente de base Équimax et les bonifications d'assurance libérée sont admissibles à participer aux bénéfices du compte des contrats avec participation par le versement de participations<sup>3</sup>. Ce qui permet d'accélérer davantage la croissance à même le contrat.</li><li>• Avec le mode d'affectation des participations des bonifications d'assurance libérée, les BAL ont pour effet d'augmenter la prestation de décès.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Paiement maximal au titre de l'ODE                                              | <p>La limite maximale d'un paiement effectué au titre de l'ODE maintient le statut d'exonération d'impôt du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La ou le titulaire peut faire la demande d'un montant de paiement au titre de l'ODE dans les limites, minimale et maximale, déterminées par le Système d'illustration des ventes de l'Équitable<sup>MD</sup>.</li><li>• La limite maximale est calculée à la date d'établissement du contrat en fonction de l'âge de la personne assurée, de la catégorie de risques, de l'âge à l'établissement du contrat, du montant de la couverture, du type de régime, de l'option de prime et du barème des participations alors en vigueur demeurant inchangé pendant la durée du contrat.</li><li>• Lorsque plusieurs avenants d'assurance temporaire sont établis au même moment que la couverture Équimax, ils peuvent également augmenter la limite maximale du paiement au titre de l'ODE.</li><li>• Les modifications au barème des participations et à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> du Canada, ainsi qu'aux contrats des clients sur demande, auront une incidence sur la limite maximale au titre de l'ODE.</li><li>• L'Équitable<sup>MD</sup> n'acceptera pas un paiement au titre de l'ODE qui entraînera la perte du statut d'exonération d'impôt du contrat.</li></ul> |
| Les clients peuvent payer un montant moindre sans perdre leur montant approuvé. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le montant maximal du paiement au titre de l'ODE que nous accepterons dans une année contractuelle donnée sans l'approbation du Service de tarification sera le <b>moindre</b> des montants suivants : i) le montant annuel au titre de l'ODE approuvé par le Service de la tarification à l'établissement; et ii) la somme de tous les dépôts au titre de l'ODE effectués au cours des cinq dernières années (60 mois).</li><li>• Cela signifie que les clients qui paient au moins 20 % de leur montant approuvé au titre de l'ODE chaque année au cours des cinq dernières années peuvent toujours effectuer le paiement intégral approuvé l'année suivant sans l'approbation du Service de la tarification.</li><li>• Si les clients ont payé un montant inférieur à la totalité de leur montant approuvé au titre de l'ODE au cours des cinq dernières années, ils peuvent toujours retourner à leur montant approuvé au titre de l'ODE au fil du temps en effectuant des paiements réguliers.</li><li>• Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le <a href="#">guide du conseiller – administration</a> sur le RéseauÉquitable.</li></ul>                                                                                                                                               |

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les liens de l'option de dépôt Excelérateur questions et réponses et du guide du conseiller relatif aux règles de l'administration Équimax que vous trouverez sur le site RéseauÉquitable à la page du produit de l'assurance vie entière sous l'onglet [Ressources](#).

<sup>3</sup> Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation.

<sup>4</sup> Si la date de signature du titulaire du contrat est à compter du 26 juin 2021 et sous réserve du processus de tarification et des règles administratives et lignes directrices en vigueur.

### Réservé aux conseillers

<sup>MC</sup> et <sup>MD</sup> indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.